

Commune d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

DECISION MUNICIPALE n° D20250603-061

	Service	Service Culturel
	Type	Contrat de cession de spectacle
Matière	8.9	Domaines de compétences par thèmes - culture
Spectacle	LE RADEAU DE LA MÉDUSE	
Dates	Jeudi 2 octobre 2025	
Lieu	Cinéma-Théâtre Le Carnot	
Attributaire	Marilu Productions	

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;

Décide,

Article 1 : Est approuvée la prise en charge du contrat de cession relatif au spectacle « Le radeau de la Méduse », produit par Marilu Production – domiciliée 5 rue Nicolas Appert 75 011 PARIS– proposé par le service culturel dans le cadre de la saison 2025-20246.

Article 2 : Le présent contrat de cession a pour objet l'organisation du spectacle « Le radeau de la Méduse », présenté le jeudi 2 octobre 2025 à 20H30.

Article 3 : Le montant total de cette prestation s'élève à **3 962.50 T.T.C.**
Les frais de voyages, hébergements et repas (V.H.R.) sont inclus au contrat.

Article 4 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la Commune.

Fait à Ussel, le 3 juin 2025

**Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze**



Christophe ARFEUILLÈRE